



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION DE COORDINATION EN
MATIERE DE SYSTEME DE SECURITE
INCENDIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN
COMPLEXE SPORTIF A VINCENNES PASSEE
AVEC LA SOCIETE TEAM PROJET.**

**DÉCISION N° DM-20-269
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès de plusieurs prestataires et l'offre de la société TEAM PROJET jugée économiquement la plus avantageuse et conforme au cahier des charges pour la mission de coordination en matière de système de sécurité incendie pour la construction d'un complexe sportif à Vincennes.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TEAM PROJET, sise Aeroparc 2, 3 rue des Cigognes – 67960 ENTZHEIM, représentée par Monsieur MINTURNES Clayd, Gérant, le marché de coordination en matière de système de sécurité incendie pour la construction d'un complexe sportif à Vincennes.

Le montant du marché dans la solution de base s'élève à 4 000 euros HT (4 800,00 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201028-lmc1H7785H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/10/2020 Date de Publication : 28/10/2020
